

Procès-Verbal - Conseil Municipal du Lundi 22 juin 2026 à 19h – Mairie Annexe

Madame le Maire procède à l'appel des présents le Lundi 22 juin 2026 à 19 heures, suite à la convocation du conseil municipal en date du 17/06 /2026, et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire = Christophe MOREL

Présents : Mesdames et Messieurs Sophie AERNOUT, Jean-Michel CAMPAGNE, Laurent CARON, Adeline COURSEAU, Mickael DELORY, Julien DUFOUR, Sandrine FOURNIER, Thierry GLUSZAK, Quentin GUFFROY, Amélie LAURENT, Séverine LECHON, David LEGRAND, Christophe MOREL, Pierre NOE, Carole ROUX, Matthieu STAEHLI, Sarah UDALA, Céline ZUBORA

Excusés absents : Perrine DELBECQ (pouvoir à S. Aernout) – Philippe FANIEN (pouvoir à C. Roux) - Sébastien MORISOT (pouvoir à M. Delory) – Hélène POLART (pouvoir à P. Noé) - Alain VAN GHELDER (pouvoir à L. Caron)

Rappel de l'ordre du jour :

Adoption du PV de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2026

BUREAU MUNICIPAL

- B1 – Déclaration d'intention d'aliéner
- B2- Emploi de saisonnier – été 2026
- B3 - Désignation des représentants à la CIID
- B4 - Désignation d'un représentant à la CLECT de la CUA
- B5 - Désignation du référent PLUi à la CUA
- B6 Désignation ambassadeur Transition écologique – Plan Air Climat
- B7 - Désignation de la correspondante numérique à la CUA
- B8 – Membres de la commission de contrôle des listes électorales
- B9 - Représentant de la commune à la CAO pluri communale
- B10 - Référents communaux – Dispositif d'accompagnement habitat indigne
- B11 - Convention avec API – mise à disposition de personnel

FINANCES

- F1 - Compte Financier Unique 2025
- F2 - Affectation du résultat 2025
- F3 - Tarifs des services municipaux : cantine – garderie – accueil de loisirs – gym enfants et gym douce
- F4 - Allocation rentrée scolaire
- F5 – Participation initiale 2026 au SIVOM Brunehaut
- F6 - Révision des indemnités des animateurs ALSH – Petites vacances
- F7 - Subventions associations – Ste Cath Anime et Comité des fêtes
- F8 - Décision modificative n°1 au budget 2026 – Demande de la DGFIP

QUESTIONS DIVERSES

Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026

Suite aux remarques de Monsieur Laurent CARON, l'adoption du PV qui sera corrigé, est reporté à la prochaine séance.

B1 - Déclaration d'intention d'aliéner - Biens soumis au droit de préemption Dossiers transmis à la Communauté Urbaine d'Arras compétente en la matière

- Propriété de Natacha et Laurent DUMONTEIL, 73 rue de la Croix de Grés, cadastrée AI 135, pour une superficie totale de 322 m²
- Propriété de Virginie TAVERNIER, 73 résidence les Prairies, cadastrée AK 135, pour une superficie totale de 295 m²
- Propriété de Corinne DELECROIX, 14 rue Xavier Dourlens, cadastrée AL 209, pour une superficie totale de 232 m²
- Propriété de Patrick HAFFNER et Chantal WOLNIK, 26A résidence les Prairies, cadastrée AK 374 et 385, pour une superficie totale de 2002 m²
- Propriété de Marie-Henriette DUMUR, 40 Chaussée Brunehaut, cadastrée AL 137, 679 et 682, pour une superficie totale de 359 m²
- Propriété de Catherine BARGAIN, 35 rue Charles de Savary, cadastrée AL 248, pour une superficie totale de 473 m²
- Propriété des Consorts SOUTIF, 44 résidence les Prairies, cadastrée AK 167, pour une superficie totale de 516 m²
- Propriété des Consorts BREHON, 74 résidence les Prairies, cadastrée AK 134, pour une superficie totale de 260 m²
- Propriété de Irène DILLY GESTERMANN, 11 Chaussée Brunehaut, cadastrée AK 180 et 383, pour une superficie totale de 1302 m²
- Propriété de Jocelyne BOUTTEMY, 63 route de Béthune, cadastrée AL 6, pour une superficie totale de 582 m²
- Propriété de Frédéric DUFLOT, 18 rue du Vanneau, cadastrée AL 378, pour une superficie totale de 685 m²

Aucune observation

B2 – Emploi saisonnier – Été 2026

Vu l'article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les éventuels besoins humains aux services techniques pour l'entretien de la commune et de ses bâtiments, et les besoins au sein du service administratif selon les congés ;

Vu les obligations de désinfection des locaux communaux durant le centre de loisirs d'été, qui va

monopoliser des agents communaux sur leur planning de nettoyage d'été ;

Considérant que comme chaque année pour faire face aux différents besoins et faire face aux éventuelles absences, l'emploi éventuel de 2 adjoints techniques et d'un adjoint administratif peut être nécessaire pour la saison ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer trois emplois saisonniers : 2 adjoints techniques pour les services techniques (ST ou dame de service) et 1 adjoint administratif, non titulaires à temps complet ;
- de rémunérer les agents au 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints technique et administratif ;
- de recruter ces agents pour la période de juin à septembre, uniquement selon les besoins des services, pour une durée maximale de 35 Heures par semaine.
- d'imputer les dépenses au budget communal

VOTE = Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

B3 – Désignation des représentants à la CIID

Le conseil municipal nomme, à l'unanimité :

- Titulaire = **Sophie AERNOUT**
- Suppléant = **Christophe MOREL**

VOTE = Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

B4 – Désignation d'un représentant à la CLECT de la CUA

La Commission Locale chargée d'Evaluer les Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et CUA.

Le conseil municipal nomme, à l'unanimité :

- Titulaire à la CLECT = **Sophie AERNOUT**
- Suppléant = **Christophe MOREL**

VOTE = Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

B5 – Désignation d'un référent PLUi à la CUA

Le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Thierry GLUSZAK, référent PLUi pour la commune.

VOTE = Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

B6 – Désignation d'un ambassadeur transition écologique Plain Air Climat

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Adeline COURSEAUX, ambassadrice pour la transition écologique auprès de la CUA

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

B7 – Désignation de la correspondante numérique à la CUA

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Amélie LAURENT, correspondante auprès de la CUA

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

B8 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Il y a lieu de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Pour Sainte-Catherine, il doit y avoir 3 membres de la liste majoritairement représentée au conseil et 2 membres de l'opposition.

Le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Quentin GUFFROY, Julien DUFOUR, Christophe MOREL, Laurent CARON et Céline ZUBORA à la commission.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

**B9 – Désignation d'un représentant de la commune à la CAO Pluri communale
Marché en groupement de commande propreté urbaine**

Par délibération n° 2025-0204 du 29 septembre 2025, le conseil municipal d'Arras a validé la constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, Dainville, St Laurent Blangy et Ste Catherine pour des prestations de propreté urbaine, autorisé la signature de la convention qui en découle et a désigné un représentant de la ville, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Suite au renouvellement général du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres spécifique.

En application de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ce représentant est élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres sera présidée par le représentant du coordonnateur, en l'occurrence la ville d'Arras.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner, parmi les membres de la Commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, le représentant de la ville de Ste Catherine au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de ne pas procéder à un scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21, L2121-29, L1414-3,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la délibération n°2025-0204 du conseil municipal du 29 septembre 2025, relative à la constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, Dainville, St Laurent Blangy et Ste Catherine pour des prestations de propreté urbaine,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, et désigne à l'unanimité Sophie AERNOUT comme représentant de la ville de Sainte-Catherine et Christophe MOREL, suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

B10 – Désignation de référents communaux – Disposition d'accompagnement Habitat indigne

Le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Matthieu STAEHLI et Julien DUFOUR, référents de la commune dans le dispositif de l'habitat indigne géré par la Communauté Urbaine d'Arras.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

**B11 – Convention avec API - Mise à disposition du personnel
Avenant n°1 au marché de fourniture et de livraison de repas en liaison rapide pour 1 an.**

Vu le marché signé avec la société API Restauration pour une durée de 1 an, année 2025-2026, renouvelable 1 fois.

Vu les 2 départs à la retraite d'ici la fin de l'année au sein des services techniques, dame de service cantine ;

Vu la réorganisation des plannings des agents ;

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, un avenant au contrat de fourniture de repas avec la société API Restauration, pour la mise à disposition d'agents de restauration du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027 dont la prestation sera :

En période scolaire : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur 36 semaines / an :

3 personnes dont : 2 personnes à 6 heures / jour et 1 personne à 3 h / jour

Montant annuel HT : 61 312.18 € / Montant annuel TTC (TVA 5.5%) : 64 684.35 €

Lissage sur 10 mois : 6 131.22 € HT soit : 6 468.44 € TTC / mois

Option pour les Mercredis en périodes scolaires (5 heures / jour) :

Montant annuel HT : 5 593.65 € / Montant annuel TTC (TVA 5.5%) :

5 901.30€

Lissage sur 10 mois : 559.37 € HT soit : 590.14 € TTC / mois

Option pour les petites vacances (8 heures / jour) :

2 personnes dont : 1 personne à 5 heures / jour et 1 personne à 3 heures/ jour

Forfait semaine HT : 1 110.38 € / Forfait semaine TTC (TVA 5.5%) : 1 171.46 €

Fonction du personnel : Contrôle du bordereau de livraison, Remise en température des plats, Mise en valeur des entrées et desserts, Prises des différentes températures conformes à la démarche HACCP, Dressage des tables ou service au self, distribution des repas, Vaisselle et plonge, Nettoyage des locaux.

Inclus dans la masse salariale : Les salaires bruts, Les charges sociales, Les primes de fin d'année et d'ancienneté, Les avantages en nature, Les congés payés (5 semaines), La formation, Les tenues professionnelles et leur blanchissage, Les chaussures de travail, Le remplacement en cas d'absentéisme, arrêt maladie, La médecine du travail, La trousse à pharmacie, Le suivi et le management du personnel par notre responsable de secteur.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F1 – Compte Financier Unique 2025 - Définitif

Madame l'adjointe aux finances présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 reprenant les éléments principaux validés avec la DGFIP. La maquette budgétaire du CFU 2025 a été transmis à tous les conseillers.

La nouveauté 2025 réside dans l'établissement d'un CFU Compte Financier Unique, à la place du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Désormais un seul document unique. Il sera certifié par la DGFIP.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	Rappel 2024	2025	Différence
Chapitre 011 Charges à caractère général	766 155.43 €	782 297.49 €	+16 142.06
Chapitre 012 Charges de personnel et SS	1 217 965.78 €	1 227 780.02 €	+ 9 814.24
Chapitre 014 Atténuations de charges	47 279.98 €	31 188.48 €	-16 091.50
Chapitre 65 Autres Charges de gestion	209 576.04 €	182 329.02 €	-27 247.02
Chapitre 66-67-68 Charges Financières	35 181.80 €	29 607.11 €	-5 656.69
Total des dépenses réelles de fonct°	2 276 159.03 €	2 253 202.12 €	
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sect°	70 605.04 €	172 128.61 €	+101 555.57
Total des dépenses de Fonctionnement	2 346 764.07 €	2 425 330.73 €	+ 78 566.66

Recettes :	Rappel 2024	2025	Différence
Chapitre 70 Produits de services et domaine	170 187.06 €	193 820.78 €	+23 633.72
Chapitre 73 Impôts et taxes	2 568 551.30 €	2 513 037.07 €	- 55 514.23
Chapitre 74 Dotations et participations	276 478.85 €	321 391.52 €	+44 912.67
Autres produits	23 195.22 €	38 467.13 €	+15 271.91
Produits exceptionnelles et Financiers	3 000.00 €	1 103.58 €	- 1 896.42
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 041 417.63 €	3 067 820.08 €	
Total des recettes de fonctionnement	3 041 417.63 €	3 067 820.08 €	+ 26 402.45

Vu l'excédent reporté de 2024 au compte 002 pour 2 469 765.00 €, le résultat d'exécution de la section de fonctionnement est excédentaire de + 3 112 254.35 € (5 537 585.08 € – 2 425 330.73€). Il sera reporté au compte 002 du budget 2026 après déduction du besoin de financement.

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Rappel 2024	2025	Différence
Opérations Patrimoniales	22 809.36 €	0 €	
Emprunts	137 251.01 €	143 222.51 €	+5 971.50
Immobilisations	1 496 514.61 €	510 753.81 €	-985 760.80
Total dépenses d'investissement :	1 656 574.98 €	653 976.32 €	

Recettes :

Opérations d'ordre entre sections	70 605.04 €	171 328.61 €	+ 100 723.57
Opérations Patrimoniales	22 809.36 €	800.00 €	
Recettes, Dotations, subventions et capitalisés	886 492.33 €	376 974.78 €	-509 517.55

Total des recettes d'investissement : 979 906.73 € 549 103.39 €

Vu le déficit reporté de 2024 au compte 001 pour 493 900.46 €, le résultat d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de = - 598 773.39 € (549 103.39 € – 1 147 876.78 €). Il sera reporté en 2026 au compte 001.

Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 206 808.22 € et en recettes d'investissement pour 334 872.00 €, soit un besoin de financement global de 470 709.61 € qui seront déduit au résultat de fonctionnement pour le report d'excédent en 2026 = 3 112 254.35 – 470 709.61 = 2 641 544.74 €

Le solde excédentaire global de l'exercice 2025 est donc de 2 641 544.74 € (+ 2 469 765 en 2024)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 validé par la DGFIP.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

Restes à Réaliser 2025 pour mémoire :

ETAT DES RESTES A REALISER 2025 - VILLE DE SAINTE-CATHERINE

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	V	Libellé	Montant
D	I	COMPTA	020	21828	98	21	ST	ATE_MUNI	R	O	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	24 880,00 €
D	I	COMPTA	212	21312	99	21	BATI	EEHAIG	R	O	BATIMENTS SCOLAIRES	4 708,10 €
D	I	COMPTA	322	2031	99	20	SPOR	FOOT	R	O	FRAIS D'ETUDES	14 592,00 €
D	I	COMPTA	025	21316	100	21	VOI	VOIRIE	R	O	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	3 106,32 €
D	I	COMPTA	512	2031	91	20	VOI	ECLPUBL	R	O	FRAIS D'ETUDES	33 000,00 €
D	I	COMPTA	752	2031	94	20	BATI	AUTRES	R	O	FRAIS D'ETUDES	19 575,00 €
D	I	COMPTA	752	21314	94	21	BATI	AUTRES	R	O	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	45 000,00 €
D	I	COMPTA	322	21314	99	21	SPOR	FOOT	R	O	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	17 515,20 €
D	I	COMPTA	512	2152	96	21	VOI	VOIRIE	R	O	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20 000,00 €
D	I	COMPTA	29	2152	96	21	VOI	VOIRIE	R	O	INSTALLATIONS DE VOIRIE	18 194,00 €
D	I	COMPTA	020	2051	97	20	ADMI	MAIRIE	R	O	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 195,60 €
D	I	COMPTA	020	2051	98	20	ADMI	MAIRIE	R	O	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 260,00 €
D	I	COMPTA	020	21838	98	21	ADMI	MAIRIE	R	O	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 782,00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER - DEPENSES INVESTISSEMENT												206 808,22 €

RàR dépenses d'investissement, arrêté à la somme de deux cent six mille huit cent huit euros et vingt-deux centimes

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	V	Libellé	Montant
R	I	COMPTA	512	1338	91	13	VOI	ECLPUBL	R	O	AUTRES	23 000,00 €
R	I	COMPTA	512	13158	91	13	VOI	ECLPUBL	R	O	AUTRES GROUPEMENTS	78 859,00 €
R	I	COMPTA	325	13362	93	13	BATI	GERIN	R	O	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	95 400,00 €
R	I	COMPTA	325	13158	93	13	BATI	GERIN	R	O	AUTRES GROUPEMENTS	137 613,00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER - DEPENSES INVESTISSEMENT												334 872,00 €

RàR recettes d'investissement, arrêté à la somme de trois cent trente quatre mille huit cent soixante douze euros.

F2 – Affectation du résultat 2025

Vu la délibération du 27 Avril 2025 reprenant par anticipation le résultat 2025 ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, délibérant sur le CFU 2025 dressé par le comptable et l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 671 446,32 €	493 900,46 €		493 900,46 €	2 671 446,32 €
Part affectée à investiss		201 681,32 €				201 681,32 €
Opérations de l'exercice	2 425 330,73 €	3 067 820,08 €	653 976,32 €	549 103,39 €	3 079 307,05 €	3 616 923,47 €
Totaux	2 425 330,73 €	5 537 585,08 €	1 147 876,78 €	549 103,39 €	3 573 207,51 €	6 086 688,47 €
Résultat de clôture		3 112 254,35 €	598 773,39 €			2 513 480,96 €
	Besoin de financement		598 773,39 €	ligne 001	à inscrire en dépenses d'investissement	
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		206 808,22 €			
	Restes à réaliser RECETTES		334 872,00 €			
	Besoin total de financement		470 709,61 €			
	Excédent total de financement					
2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,						
3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,						
4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement						
			470 709,61 €		à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement	
			2 641 544,74 €	ligne 002	à inscrire en recettes de fonctionnement	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2025 de la façon suivante :

Compte 001	Déficit d'investissement	598 773,39 €
Compte 1068	Besoin de financement	470 709,61 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement	2 641 544,74 €

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F3 A – Fixation des tarifs 2026-2027 / Restaurant scolaire

28 687 repas servis = 10 145 pour la maternelle et 18542 pour la primaire/adultes

Total des charges = repas 84 072 € + service/encadrement 129 454 €, soit 213 526 €.

Total des recettes = 114 273 € soit un reste à charge de 99 253 €.

La CAF devrait accompagner la prestation d'encadrement du midi à hauteur de 27 000 €. Soit un reste à charge final pour la commune de 72 252.82 € (2.52€/repas).

A noter : 5300€ sont supportés pour l'accueil d'un enfant handicapé.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité :

- Le tarif du repas au Quotient Familial à partir du 1^{er} septembre 2026 :**

Tarif 1 = 0 à 720	4.35 €
Tarif 2 = 721 à 1100	4,47 €
Tarif 3 = 1101 à 1500	4,61 €
Tarif 4 = 1501 à 1800	4,75 €
Tarif 5 = plus de 1800 ou sans justificatif	4,88 €
Tarif 6 = extérieurs QF < à 1800	6.06 €
Tarif 7 = extérieurs QF > ou = à 1800	6.24 €
Séniors et occasionnel	5.69 €
Allergie avec PAI =	1.77 €

- **Le prix pour les enfants allergiques PAI est fixé ainsi car le repas est fourni par les parents dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé ;**
- **La prestation comprend l'animation de la pause méridienne estimée à 0,84 € par repas.**
- **D'encaisser l'ensemble des participations sur la régie municipale « portail famille ».**

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F3 B – Fixation des tarifs 2026-2027 / Garderie scolaire

Inscrits = 15 pour la maternelle et 35 pour la primaire

En moyenne = Matin > 12 maternelle et 21 primaire / Soir 1 > 15 maternelle et 33 primaire / Soir 2 > 7 maternelle et 12 primaire

Total dépenses = 30 033 € / Total recettes = 23393 €

Tarifs 2026/2027 = + 0.05 €

Attention de tarif de garderie est repris dans la garderie des ALSH.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité pour la rentrée scolaire 2026 :

- Tarif au Quotient familial

Tarif 1 = Quotient de 0 à 720	1.35 €	LA GARDE
Tarif 2 = QF 721 à 1100	1.50 €	LA GARDE
Tarif 3 = QF 1101 à 1500	1.65 €	LA GARDE
Tarif 4 = QF 1501 à 1800	1.85 €	LA GARDE
Tarif 5 = QF plus de 1800 ou sans justificatif	2.00 €	LA GARDE
Tarif 6 = extérieurs QF < à 1800	3.00 €	LA GARDE
Tarif 7 = extérieurs QF > ou = à 1800	3.20€	LA GARDE

- **Pointage d'une garde de 16h30 à 17h45 puis une seconde garde de 17h45 à 18h30 ;**
- **Le dépassement d'horaire ou exception de cumul AP/garderie vaut 10 gardes par 30 mn afin d'inciter les parents à respecter les horaires**
- **Dans le cadre de l'action sociale, les enfants d'agents communaux profiteront de la gratuité lorsque l'agent travaille.**
- **D'encaisser l'ensemble des participations sur la régie municipale**

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F3 C – Fixation des tarifs 2026-2027 / Accueil de loisirs sans hébergement

ALSH Petites vacances :

En 2025-2026, 19 jours d'accueil de loisirs, toutes les 1ères semaines des vacances scolaires.

333 enfants accueils soit une moyenne de 84 enfants par centre (en baisse), dont 92 moins de 6 ans.

Total charges 59 651 €

Recettes = participation familles et ATL 21 804€ + Caf estimation 9 034 €, soit un total de 30 838 €. Déficit supporté par la commune 28 813.24 €

ALSH Mercredi – depuis la rentrée 2025 toute la journée

Charges supportées par la commune = 31 845 € sans cantine mais avec un repas apporté par les familles.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité pour la rentrée scolaire 2026 :

Les tarifs de cantine et de garderie sont identiques aux tarifs en temps scolaire.

ALSH PETITES VACANCES

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif par jour ALSH	Soit pour 5 j ALSH
Tarif 1 = QF de 0 à 720	7.00 €	35 €
Tarif 2 = QF 721 à 1100	7.50 €	37,50 €
Tarif 3 = QF 1101 à 1500	8.00 €	40.00 €
Tarif 4 = QF 1501 à 1800	8.40 €	42.00 €
Tarif 5 = QF plus de 1800 ou sans justificatif	8.80 €	44.00 €
Tarif 6 = extérieurs QF < 1800	14.00	70.00 €
Tarif 7 = extérieurs QF > ou = 1800	16.50 €	82.50 €

- Les enfants extérieurs seront accueillis dans la limite des places disponibles et dans le respect du quota d'encadrement ;
- Dans le cadre de l'action sociale, les enfants du personnel municipal profiteront de la gratuité de l'accueil lorsque l'agent travaille. Les repas resteront facturés.
- D'encaisser l'ensemble des participations sur la régie municipale portail famille.

ALSH MERCREDI

Pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire uniquement.

Tarif par jour	Tarif demi journée	Tarif journée	Tarif journée	GARDERIE Midi et soir 30'
QUOTIENT FAMILIAL	par mercredi	par mercredi sans temps repas	par mercredi avec temps repas	A la garde
Tarif 1 = QF de 0 à 720	6.50 €	13.00 €	15.00 €	0.50€
Tarif 2 = QF 721 à 1100	6.60 €	13.20 €	15.20 €	0.55 €
Tarif 3 = QF 1101 à 1500	6.70 €	13.40 €	15.40 €	0.60 €
Tarif 4 = QF 1501 à 1800	6.80 €	13.60 €	15.60 €	0.65 €
Tarif 5 = QF plus de 1800 ou sans justificatif	6.90 €	13.80 €	15.80 €	0.70€
Tarif 6 = extérieurs QF < à 1800	13.10 €	26.20 €	28.20 €	1.05 €
Tarifs 7 extérieurs QF > ou = 1800	14.00 €	28.00 €	30.00 €	1.10 €

- Les enfants extérieurs seront accueillis dans la limite des places disponibles et dans le respect du quota d'encadrement, avec priorité aux familles ayant répondu au sondage pour le mercredi ;
- Le repas du midi sera fourni par les parents ;
- Dans le cadre de l'action sociale, les enfants du personnel municipal profiteront de la gratuité de l'accueil lorsque l'agent travaille. Les repas resteront facturés pour l'ALSH des vacances.
- D'encaisser l'ensemble des participations sur la régie municipale.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F3 D – Fixation des tarifs 2026-2027 / Gymnastique infantine et Gym douce

Coût supporté par la commune 6 038 € pour 62 enfants dont 20 extérieurs pour les enfants, et coût supporté de 0€ pour environ 37 séniors.

Le conseil municipal maintient à l'unanimité pour la rentrée scolaire 2026 :

- Cotisation de 45 € par an/enfant ou séniors de Ste-Catherine ou 2€ par séance pour les séniors ;
- Cotisation de 60 € pour les extérieurs dans la limite des places disponibles

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F3 E – Fixation des tarifs 2026-2027 / Location des salles communales

Le conseil municipal maintient à l'unanimité les tarifs suivants :

LOCATION	Habitants Au 01/09/2026	Extérieurs Au 01/09/2026
<i>Espace Polyvalent Pescherie (par niveau)</i>	150 €	400 €
<i>Surcoût période hivernale de nov à mars inclus (new)</i>	30 €	30 €
<i>Arrhes réservation Espace polyvalent, et Pescherie</i>	20 €	50 €
<i>Un couvert complet</i>	1€	1€
<i>1 Table et 6 chaises</i>	10 €	non
<i>1 Table seule</i>	4 €	non
<i>10 chaises</i>	10 €	non
<i>1 tonnelle 3x3m 3x6m</i>	20 € 30 €	non

Une caution de 500 €/ location de local est réclamée pour les éventuelles dégradations.

Une caution de 300 € pour les tonnelles de 3m et 500 € pour les tonnelles de 6m est réclamée

Transport par les services techniques : 100€ par aller/retour.

Gratuité d'une manifestation par an pour les associations dont le siège social est à Sainte-Catherine, ainsi que pour les agents et les élus.

Gratuité pour les réunions associatives ou d'intérêt général.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F4 – Allocation rentrée scolaire

Une allocation est attribuée en faveur des enfants de la Commune scolarisés à partir de la 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 20 ans dans l'année, sous réserve que les parents ne soient pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

En 2025= 21 enfants concernés

Le conseil municipal maintient, à l'unanimité, l'allocation scolaire à 70 € par enfant.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F5 – Participation initiale 2026 au Sivom Brunehaut

Vu le besoin de trésorerie dans l'attente du versement de la Prestation CAF, les communes sont invitées à couvrir 50 000 € pour le paiement des factures et le versement des salaires ;

Vu la proportion de participants de chaque commune en 2025 :

ANZIN	44 %
STE CATHERINE	56 %

Il est demandé aux communes de verser une participation initiale au SIVOM de Anzin St Aubin 22000 € = (50000 x 44 %) et Ste-Catherine 28000 € = (50000 x 56 %).

Le conseil municipal décide de verser, à l'unanimité, la somme de 28 000 € au Sivom Brunehaut.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F6 – Révision des Indemnités des animateurs ALSH petites vacances

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les animateurs des centres de loisirs des petites vacances sont rémunérés de la façon suivante :

Par jour en €	Actuellement
Animateur BAFA	54
Anim Stagiaire Bafa	49
Majeur non diplômé	38
Mineur non diplômé	37
Prime Secouriste PSC1 minimum	3
Prime cantine	6
Prime garderie (matin-midi-soir)	6

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter une prime de 40 € par session / animateur pour compenser la période de préparation des animations.

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F7 – Subventions- associations

Vu les demandes reçues en mairie et après étude des dossiers du bureau municipal, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes à :

Ste Cath Anime (300 € alloués en avril) : **700 €**

Comité des fêtes de Ste Catherine : **1 000 €**

VOTE = Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

F8 – Décision modificative n°1 au budget 2026 – Demande de la DGFIP

Reportée

Fin de la séance à 19h50